

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal tenue au lieu ordinaire des sessions, le 18 novembre 2014 à 17 h 30, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Geneviève Gilbert, Michel Lavoie et Marie-Josée Rochon. Le conseiller Gilbert Cardinal est absent lors de cette séance.

La secrétaire-trésorière et directrice générale Sophie Charpentier est également présente.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux (aucun)
4. Finance et trésorerie
5. Administration générale
 - 5.1 Demande de prêt temporaire par le Club de motoneige de Saint-Donat
6. Urbanisme et Environnement
 - 6.1 Demandes de dérogation mineure (aucune)
 - 6.2 Demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (aucune)
 - 6.3 Demandes de permis de lotissement (aucune)
7. Loisirs sportifs et culturels
8. Travaux publics & Parcs et Bâtiments
9. Sécurité incendie et sécurité civile
10. Varia
11. Période d'information
12. Période de questions
13. Fermeture de la séance

1. Ouverture de la séance

La secrétaire-trésorière et directrice générale constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec aux membres du conseil.

Le maire Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

14-11-386 Il est PROPOSÉ PAR Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé.

5.1 Demande de prêt temporaire par le Club de motoneige de Saint-Donat

14-11-387 ATTENDU la demande adressée en date du 10 novembre 2014 ;

ATTENDU que le Club a fait l'acquisition d'une nouvelle dameuse ainsi qu'une gratte et a obtenu des subventions de la part de différents organismes pour faire cette acquisition ;

ATTENDU les délais de remboursement les obligeant forcent à contracter un prêt auprès d'une institution financière dont les délais minimaux ainsi que les taux d'intérêt sont élevés ;

ATTENDU le soutien offert de façon constante à cet organisme ;

ATTENDU la courte durée de cette aide financière ;

À CES FAITS, il est PROPOSÉ Marie-Josée Rochon et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un prêt temporaire d'une valeur de 154 598,66 \$, lequel sera prélevé au sein du surplus accumulé, pour une période maximale de 3 mois au Club de motoneige de Saint-Donat. Le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente à intervenir à cette fin suivant l'autorisation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec.

12. Période de questions

Aucune question n'est posée.

13. Fermeture de la séance

14-11-388 Il est PROPOSÉ PAR Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée. Il est alors 17 h 40.

Sophie Charpentier
Secrétaire-trésorière et
directrice générale

Joé Deslauriers
Maire